

Comment améliorer l'utilisation des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) en Pays de la Loire ?

■ Session du 8/07/2020

■ Rapport présenté par M. Jean-Louis LARDEUX au nom du groupe de travail « Europe »

Entendues les interventions de Benoit Roch (CPME), Yvic Kergorac'h (CGT), Marie Meziere-Fortin (Personnalité qualifiée), Marc de Jacquelot (CFTC), Alain Durand (Personnalité qualifiée), Jérôme Hanarte (CFE-CGC), Bruno André (FAS), Anne Blanche (MEDEF), Jacques Brousseau (U2P), Forence Lacaze (CRAJEP), Georges Plessis (FRSEA).

Entendue l'intervention de Vanessa Charbonneau, Vice-Présidente déléguée aux affaires européennes.

77 votants. Adopté par 72 pour, 5 abstentions.

Table des matières

Préambule – L’Europe, véritable levier du développement des Pays de la Loire . 4

- 1 – Le CESER, force de proposition innovante 5
- 2 – La méthodologie : une importance toute particulière donnée aux remontées de terrain..... 6

16 préconisations autour de trois axes : promouvoir les FESI, en sécuriser l’utilisation et renforcer la cohérence entre les politiques régionales et européennes 10

Présentation des Fonds Européens Structurels et d’Investissement (FESI), outils précieux au service des Régions françaises 13

- A) Les Fonds Européens Structurels et d’Investissement : FEDER, FSE, FEADER, FEAMP et fonds de cohésion 13
- B) L’histoire des FESI..... 14
- C) Le financement des politiques de l’Union : une large part du budget de l’UE . 15
- D) La distribution des fonds européens : une répartition modulée selon les Etats membres..... 18
- E) La gestion des FESI : de l’UE aux Régions..... 23

Partie 1 - Comment promouvoir une plus large connaissance des FESI par tous les bénéficiaires potentiels ? 29

- A) Rappel : un bilan mitigé 30
- B) Encore mieux informer les ligériens au sujet des FESI 30
 - 1 – Ce qui existe déjà en Pays de la Loire 30
 - 2 – Des exemples dans d’autres régions..... 32
 - 3 – Comment mieux informer les ligériens au sujet des FESI ? 33
 - 4 – Paroles de ligériens 35
- C) Accompagner les porteurs de projets ligériens pour faciliter l’appropriation des FESI 38
 - 1 – Une documentation fournie mise en place par la Région 38
 - 2 – Comment améliorer l’appropriation des FESI par les porteurs de projets ligériens ? 39
 - 3 – Paroles de ligériens 43

Partie 2 - Comment prolonger les initiatives prises par la Région pour sécuriser l'utilisation des FESI en Pays de la Loire ? 44

- A) Assurer une bonne orientation des porteurs de projets vers des fonds appropriés 44
- B) Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets 45
 - 1 – L'accompagnement des projets européens par la Région des Pays de la Loire 45
 - 2 – Des leviers d'amélioration pour accompagner les porteurs de projets 45
 - 3 – Paroles de ligériens 46
- C) Tout mettre en œuvre pour simplifier le traitement des dossiers 48
- D) Bien anticiper les contrôles sur les dossiers 49
 - 1 – Un dialogue existant entre la Région et les porteurs de projets 49
 - 2 – Des leviers pour mieux anticiper les contrôles 50
 - 3 – Paroles de ligériens 50
- E) La question des avances de trésorerie 51
 - 1 – Ce qui est réalisé par d'autres Régions 51
 - 2 – Comment aider les plus petites structures à accéder aux FESI ? 51
 - 3 – Paroles de ligériens 53

Partie 3 – Comment mettre en cohérence les politiques européennes et régionales ? 54

- A) Inclure davantage les objectifs européens, en transversalité, dans toutes les politiques régionales 54
- B) Renforcer la complémentarité des financements régionaux et européens 55

Remerciements 58

Table des sigles 60

Préambule – L'Europe, véritable levier du développement des Pays de la Loire

L'amélioration de l'utilisation des **Fonds Européens Structurels et d'Investissement** est un sujet dont la Région s'est emparée bien avant la fin de la période 2014-2020¹.

Par sa contribution, le **CESER** souhaite accompagner la Région avec des **propositions complémentaires et innovantes**.

L'Europe apporte un soutien financier important pour nombre de projets régionaux. Cette source de financement, peu connue par le grand public, s'appuie sur divers outils, dont les **Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI)**.

Depuis 2014 (programmation des fonds 2014-2020), la Région a la compétence de la gestion des FESI. Dans les Pays de la Loire, elle a d'ailleurs consacré un effort tout à fait particulier d'adaptation et d'animation de ses équipes afin de redorer l'image de l'Union européenne et de dynamiser l'utilisation des FESI sur l'ensemble du territoire ligérien.

« N'ayez pas peur de l'Europe, elle devient plus concrète pour vous par les projets que vous portez et qui participent eux-mêmes au projet européen »

Agnès TRARIEUX, Directrice du Bureau de Bruxelles, Pays de la Loire Europe

En effet, pour les porteurs de projets, ces fonds sont un levier important, comme en témoigne, par exemple, Marc BELUET président de l'association des mines de fer à Segré: « J'apprécie hautement, comme tous les membres de mon association, l'aide que ces fonds européens nous ont apportée pour la réalisation de nos projets »¹.

A travers son étude, le CESER des Pays de la Loire propose des moyens pour améliorer encore l'utilisation des FESI en Pays de la Loire, mieux accompagner les porteurs de projets, sécuriser l'utilisation des FESI, et mettre en cohérence, encore davantage, les politiques européennes et régionales.

¹ Propos recueillis par mail le 1^{er} avril 2020.

Pourquoi est-il intéressant que le CESER s'empare du sujet de l'utilisation des fonds européens en Pays de la Loire ?

1 – Le CESER, force de proposition innovante

En premier lieu, le CESER exerce pleinement **sa mission de force de proposition auprès de la Région**, en cette période particulièrement importante pour la gestion des Fonds Européens Structurels et d'Investissement.

L'année 2020 marque la **fin² de la période de programmation actuelle des FESI en Région**. C'est donc l'heure de faire un arrêt sur image, dans le but de réaliser le bilan de la période 2014-2020.

L'année 2020 est particulièrement importante pour l'Union européenne (UE) : **les 27 Etats membres doivent s'accorder sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP)**. L'exercice est loin d'être facile, puisque chacun des Etats membres de l'UE a sa propre lecture du futur de l'UE. Les chefs d'Etat et de gouvernement, réunis au sein du Conseil européen, ne sont pas encore parvenus à un accord pour le prochain CFP.

La négociation est d'autant plus compliquée que **le contexte européen est particulièrement tendu cette année** : le **Brexit**, qui représente une perte économique conséquente pour l'Union européenne, et l'apparition de **nouvelles problématiques collectives** (changement climatique, évolution du numérique, gestion des flux migratoires, impact économique de la crise liée au COVID-19...) sont autant de **défis qui impactent grandement ces discussions entre Etats**. Le degré de prise en compte de ces thématiques influencera directement le cadre financier pluriannuel suivant.

Du côté des Régions, le défi est tout aussi important : 2020 est une année charnière pour les autorités de gestion régionales qui doivent à la fois programmer et consommer les derniers crédits FESI, réfléchir à la suite à partir du peu de données qu'elles ont à leur disposition (crédits disponibles, mode de gestion, exigences européennes...) et anticiper les changements organisationnels à venir.

² Si l'année 2020 marque officiellement la fin de la période actuelle, la Commission permet aux autorités de gestion de poursuivre la programmation des crédits jusqu'à 2023.

Le CESER, en se positionnant à cet instant clé pour les États et les Régions, **souhaite faire un point sur les pratiques de 2014-2020 en proposant des préconisations concrètes à la Région.**

Ce travail s'inscrit dans le cadre de **sa mission d'évaluation des politiques publiques régionales.**

2 – La méthodologie : une importance toute particulière donnée aux remontées de terrain

En second lieu, la plus-value du travail du CESER réside dans sa **méthodologie innovante de terrain**. Cette méthodologie, déjà employée par la Direction des Politiques européennes de la Région dans le cadre de son travail « *Objectif Post 2020* », permet d'**associer directement les acteurs ligériens à la réflexion autour de l'utilisation des FESI.**

Conscient de la complexité administrative et réglementaire inhérente aux FESI, **le CESER souhaite s'inscrire dans un processus de réflexion innovant et complémentaire aux travaux entrepris par la Région, en partant des idées de la société civile ligérienne.**

L'observation des bonnes pratiques d'autres Régions françaises permettra au CESER de formuler des préconisations concrètes à la Région dans le but **d'améliorer encore l'utilisation des Fonds Européens Structurels et d'Investissement en Pays de la Loire.**

Partant du constat que l'utilisation des Fonds Européens Structurels et d'Investissement est perfectible en Pays de la Loire, **le CESER souhaite formuler des propositions à la Région, tout en tenant compte de ce qui a été réalisé jusqu'à présent.** Tout cela en gardant à l'esprit que l'avancement de la consommation (paiement effectif) des FESI en Pays de la Loire, qui s'élevait à 53,6% en février 2020, va connaître une nette accélération en cette fin de période.

Au cours de son travail, le CESER a eu l'opportunité d'auditionner :

- Des **porteurs de projets bénéficiaires des FESI**.
- La **Direction des Politiques européennes la Région des Pays de la Loire**, et plus précisément les responsables des services FEDER, FSE, FEADER et FEAMP.
- Des **conseillers du CESER ayant sollicité des FESI**.
- Des **structures accompagnatrices de porteurs de projets** ayant sollicité les FESI.

A partir des conclusions du Sénat³, du rapport de la Cour des comptes⁴ et des auditions, **le CESER tire des enseignements de la période 2014-2020** : si la consommation des crédits FESI pourrait encore être améliorée en Pays de la Loire, elle est cependant déjà bien lancée par rapport aux autres régions françaises et à la moyenne nationale et européenne.

³ Rapport d'information du Sénat sur la sous-utilisation chronique des fonds européens en France, Colette MÉLOT.

⁴ Rapport de la Cour des comptes : « *Bilan du transfert aux Régions de la gestion des Fonds Européens Structurels et d'Investissement* », avril 2019.

Comparaison de l'état d'avancement⁵ de l'utilisation des FESI Pays de la Loire et Bretagne, au début de l'année 2020⁶

	FESI		
Programmation 2014-2020	FEDER	302,7 M€	307 M€
	FSE	76,7 M€ gérés par la Région 107,5 M€ gérés par l'Etat	62 M€ gérés par la Région 122 M€ gérés par l'Etat
	FEADER	461,6 M€ (montant révisé)	371 M€
	FEAMP	15,1 M€ (montant révisé)	47 M€
	TOTAL	957,6 M€	787 M€
Taux de programmation des fonds européens	FEDER	172,8 M€ 57%	215 M€ 70%
	FSE	73,9 M€ 96%	62 M€ 100%
	FEADER	368,5 M€ 79,9%	319 M€ 86%
	FEAMP	11,4 M€ 62%	17 M€ 37%

⁵ L'état d'avancement de l'utilisation des crédits permet de suivre avec précision l'évolution de la consommation des enveloppes FESI dont l'autorité de gestion (ou organisme intermédiaire pour le FEAMP) a la charge. Les crédits dits « programmés » sont des crédits dont l'utilisation est planifiée mais pas effective. Les crédits dits « consommés » sont des crédits ayant effectivement été payés au porteur de projet. La programmation et la consommation correspondent à deux états d'avancement différents.

⁶ La comparaison des taux d'avancement présentée dans le tableau ci-dessus s'appuie sur les données qui étaient disponibles en février 2020. Les données présentées dans la suite de l'étude pour les Pays de la Loire sont plus récentes (*juin 2020*).

Taux de paiement effectif des fonds européens	FEDER	99,9 M€	33 %	73,5 M€	24 %
	FSE	73,3 M€	96%	61 M€	33%
	FEADER	231,9 M€	50,3 %	178,5 M€	48 %
	FEAMP	5,6 M€	35,1 %	10,6 M€	22 %

Après un récapitulatif des **préconisations formulées par le CESER pour améliorer l'utilisation des FESI en Pays de la Loire** et une **présentation générale des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI)**, l'étude est organisée autour des axes suivants :

I – Comment **promouvoir une plus large connaissance des FESI** par tous les bénéficiaires potentiels ?

II – Comment **prolonger les initiatives prises par La Région pour sécuriser l'utilisation des FESI** en Pays de la Loire ?

III – Comment **mettre en cohérence les politiques européennes et régionales** ?

16 préconisations autour de trois axes : promouvoir les FESI, en sécuriser l'utilisation et renforcer la cohérence entre les politiques régionales et européennes

Promouvoir les FESI	Les préconisations	La mise en œuvre
	<i>Préconisation n°1 :</i> Communiquer davantage en ligne sur les FESI.	• Mettre régulièrement en ligne des publications sur les différents réseaux sociaux de la Région à propos de l'UE. • Communiquer aussi sur des sites non institutionnels à propos des possibilités de financement pour atteindre des porteurs de projets éventuels. • Infographies, vidéos, etc. pour les diffuser largement sur les réseaux sociaux de la Région et les sites non-institutionnels ciblés selon les fonds.
	<i>Préconisation n°2 :</i> Mobiliser les élus régionaux et les députés européens pour promouvoir les FESI sur le territoire ligérien.	• Organiser des rendez-vous réguliers sur les territoires en présence d'élus régionaux et des députés européens, en lien avec les Maisons de l'Europe.
	<i>Préconisation n°3 :</i> Mieux renseigner les ligériens sur les différents types d'investissement finançables par les FESI.	• Mettre en place une hotline régionale pour informer sur les FESI. • Un numéro unique régional accessible à tous les porteurs de projets en Pays de la Loire, avec un personnel dédié en interne.
	<i>Préconisation n°4 :</i> Mobiliser davantage les têtes de réseaux pour diffuser l'information relative aux FESI.	• Renforcer les partenariats et le dialogue entre la Région et les têtes de réseaux ligériennes : chambres consulaires, fédérations, EPCI, etc.

	<i>Préconisation n°5 :</i> Créer un guide régional « pas à pas » pour chacun des FESI et les diffuser largement.	Parcours infographie du cheminement du bénéficiaire potentiel avec les différentes démarches à faire.
	<i>Préconisation n°6 :</i> Valoriser davantage les témoignages positifs.	Organiser des journées avec les porteurs de projets ayant bénéficié des FESI, en plus des comités régionaux de suivi des fonds européens.
	<i>Préconisation n°7 :</i> Organiser des journées de formation sur les FESI.	Financer des modules de formation à l'utilisation des FESI dans les programmes de la Région.
	<i>Préconisation n°8 :</i> Renforcer la visibilité du Bureau de Bruxelles auprès des porteurs de projets.	Insérer, systématiquement, une rubrique d'actualité « Bureau de Bruxelles » dans le mensuel diffusé à tous les ligériens.
Accompagner et sécuriser pour une meilleure utilisation des FESI	<i>Préconisation n°9 :</i> Aiguiller les porteurs de projets vers les sources de financement appropriées.	- Utiliser la hotline régionale et s'appuyer davantage sur le Bureau de Bruxelles pour rediriger les porteurs de projets vers d'autres types de financement si les FESI ne sont pas adaptés. - Organiser des rendez-vous à l'Hôtel de Région, en présentiel.
	<i>Préconisation n°10 :</i> Assurer un accompagnement renforcé des porteurs de projets FESI.	- Assurer des conseils et accompagnements en présentiel tout au long de la démarche. - S'appuyer davantage sur les chambres consulaires et structures accompagnatrices locales.
	<i>Préconisation n°11 :</i> Réduire le nombre de pièces à produire par le porteur de projet afin de sécuriser les contrôles.	Recourir autant que possible aux « options de coûts simplifiés » pour les FESI, si la réglementation le permet.

	<i>Préconisation n°12 :</i> Renforcer la préparation aux contrôles afin de sécuriser le dossier dès l'instruction (anticiper les pièces à produire).	• Expliquer très clairement, en amont, l'objet, les étapes, acteurs et enjeux des contrôles dans une fiche méthodologique et la communiquer au porteur de projet dès l'instruction du dossier.
	<i>Préconisation n°13 :</i> Aider systématiquement toutes les petites structures par des avances de trésorerie, à l'exemple du FEADER et de Leader.	• Versement d'avances par la Région au porteur de projet, à partir des factures validées, à l'exemple de la Nouvelle Aquitaine.
	<i>Préconisation n° 14 :</i> Réduire, autant que possible, le coût de gestion des plus petits dossiers.	• Passer les plus petits dossiers sur des financements régionaux pour limiter les coûts de gestion disproportionnés.
Mettre en cohérence les politiques régionales et européennes	<i>Préconisation n°15 :</i> Articuler encore davantage, conformément à l'engagement pris par la Région en tant qu'autorité de gestion, les priorités régionales avec les stratégies européennes pour un croisement des objectifs.	• Inscrire davantage l'Europe comme une question transversale à toutes les politiques régionales. • Valoriser ici l'engagement déjà pris par la Région.
	<i>Préconisation n°16 :</i> Compléter, chaque fois que c'est possible, les financements offerts par l'Europe.	• Inscrire systématiquement cette démarche de financement complémentaire dans l'instruction des dossiers.

Présentation des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI), outils précieux au service des Régions françaises

A) Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement : FEDER, FSE, FEADER, FEAMP et fonds de cohésion

Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement – parfois désignés plus courtement par l'acronyme FESI – regroupent cinq outils financiers européens essentiels : le **Fonds européen de développement régional (FEDER)**, le **Fonds social européen (FSE)**, le **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)**, le **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)** et le fonds de cohésion. La France bénéficie des quatre premiers fonds, le dernier étant destiné aux Etats membres de l'Union européenne dont le produit national brut (PNB) est inférieur à 90% de la moyenne européenne.

L'objectif global de ces quatre fonds est de **réduire les inégalités constatées sur le territoire de chacun des Etats membres**, en permettant à ceux-ci de s'inscrire dans une **dynamique de développement économique et social**.

Chacun de ces fonds traduit de manière concrète trois politiques menées par l'Union européenne : la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, la politique de développement rural (FEADER) – incluse dans la Politique agricole commune (PAC) – et la politique des affaires maritimes et de la pêche (FEAMP) – incluse dans la Politique communautaire de la pêche (PCP). **Ces politiques partagent des objectifs communs réunis dans la Stratégie Europe 2020.**



Source :

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeen>

Fonds européens structurels et d'investissement (FESI)

Fonds structurels



15,5 Mds €



11,4 Mds €



588 M €

83 programmes européens en France

Le **règlement 1303/2013** adopté par le Parlement européen et le Conseil le 17 décembre 2013⁷, **fixe des dispositions communes aux FESI**, permettant ainsi de **renforcer la cohérence dans leur utilisation**.

Les priorités de la **Stratégie Europe 2020** sont clarifiées et précisées par **onze objectifs thématiques communs aux FESI** :

OT1	Recherche, développement, innovation
OT2	Technologies de l'information et de la communication
OT3	Compétitivité des petites et moyennes entreprises
OT4	Transition vers une économie à faibles émissions de carbone (dont mobilité urbaine)
OT5	Adaptation au changement climatique et prévention des risques
OT6	Protection et préservation de l'environnement et du patrimoine
OT7	Infrastructures de transports (hors mobilité urbaine)
OT8	Emploi
OT9	Inclusion sociale
OT10	Education et formation professionnelle
OT11	Capacité administrative

Source : Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement 2014-2020 en France par L'Europe s'engage en France avec Europ'Act

B) L'histoire des FESI

Si les inégalités entre les régions européennes n'étaient pas au cœur du projet européen au moment de la signature du Traité de Rome⁸, les **différentes crises politiques et économiques** traversées par les pays européens ont renforcé les disparités et conduit à **la nécessité d'une réponse collective**.

⁷ <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/fcd9e6d2-6c02-11e3-9afb-01aa75ed71a1>

⁸ Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, *En somme – Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement 2014 – 2020*, p. 10.

C'est ainsi que les différents fonds européens ont vu le jour, à commencer par le FSE en 1957. L'ancêtre du FEADER, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), est créé en même temps que la PAC en 1962. Le FEOGA comprenait également des crédits alloués à la pêche jusqu'en 1993. Enfin, le FEDER est créé en 1975.

C) Le financement des politiques de l'Union : une large part du budget de l'UE

Le budget de l'Union européenne, habituellement planifié sur une période de sept ans par un cadre financier pluriannuel⁹ (CFP) **discuté et voté par les institutions européennes**, prévoit les limites qui encadrent les dépenses de l'Union européenne.

Pour la période actuelle 2014-2020, l'Union européenne dispose d'une enveloppe budgétaire s'élevant à **1 087 milliards d'euros**¹⁰. Cette enveloppe est ensuite répartie annuellement sur chacune des années de la période.

Parmi ces dépenses, **le financement des politiques de l'Union européenne se trouve parmi les postes de dépense les plus importants**. Par exemple, la politique régionale et de cohésion (FEDER, FSE et fonds de cohésion) correspond à une enveloppe totale de 351,8 milliards pour la période 2014-2020¹¹. La Politique agricole commune (PAC) et la politique de cohésion constituent à elles deux plus de 80% du budget européen total sur cette période¹².

Les montants alloués à chacune des politiques, notamment celle de la PAC, **font l'objet d'un vif débat pour le prochain cadre financier pluriannuel qui couvrira la période 2021-2027**.

L'année 2020 est une année essentielle pour le budget européen : elle clôture la période précédente (2014-2020) et prépare la période budgétaire pluriannuelle suivante. **Cet exercice est loin d'être facile en raison des**

⁹ <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-budgetary-system/multiannual-financial-framework/>

¹⁰ <https://www.touteurope.eu/actualite/budget-europeen-pays-contributeurs-et-pays-beneficiaires.html>

¹¹ https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/funding/available-budget/

¹² <https://www.touteurope.eu/actualite/quel-budget-europeen-apres-le-brexit.html>

nombreux évènements, crises et difficultés que l'Union traverse, notamment depuis 2015 : flux migratoires, profondes transformations du numérique, nouveaux défis sécuritaires, changement climatique, montée de l'euroscepticisme et des partis d'extrême droite, et... le Brexit. Le départ des britanniques impacte très fortement le budget européen puisqu'il devrait amputer celui-ci de près de 75 milliards d'euros sur la période 2021-2027¹³. L'UE doit donc trouver des solutions afin de combler ce manque à gagner conséquent, tâche qui s'avère difficile en raison de désaccords marqués entre les dirigeants des 27 Etats-membres de l'Union¹⁴.

D'où viennent les crédits qui financent les Fonds Européens Structurels et d'Investissement ?

Le **budget de l'Union européenne** est constitué de **plusieurs ressources**¹⁵ :

- **La ressource dite « RNB »** (revenu national brut) qui correspond à la contribution versée par tous les Etats-membres à l'Union européenne.

Cette contribution est calculée en fonction du poids économique de l'Etat. La ressource « RNB » est la ressource principale du budget de l'Union : elle alimente entre deux tiers et trois quarts du budget européen selon les années.

- **Les ressources propres traditionnelles (RPT)** contribuent également à l'alimentation du budget européen. Les droits de douanes perçus sur les importations extra-communautaires (hors de l'Union européenne) viennent ainsi s'ajouter aux contributions des Etats-membres.
- **La ressource TVA**, taux uniforme pour l'ensemble des Etats de l'Union européenne, contribue également au budget.

¹³ *Ibid* <https://www.touteuropeu/actualite/quel-budget-europeen-apres-le-brexit.html>

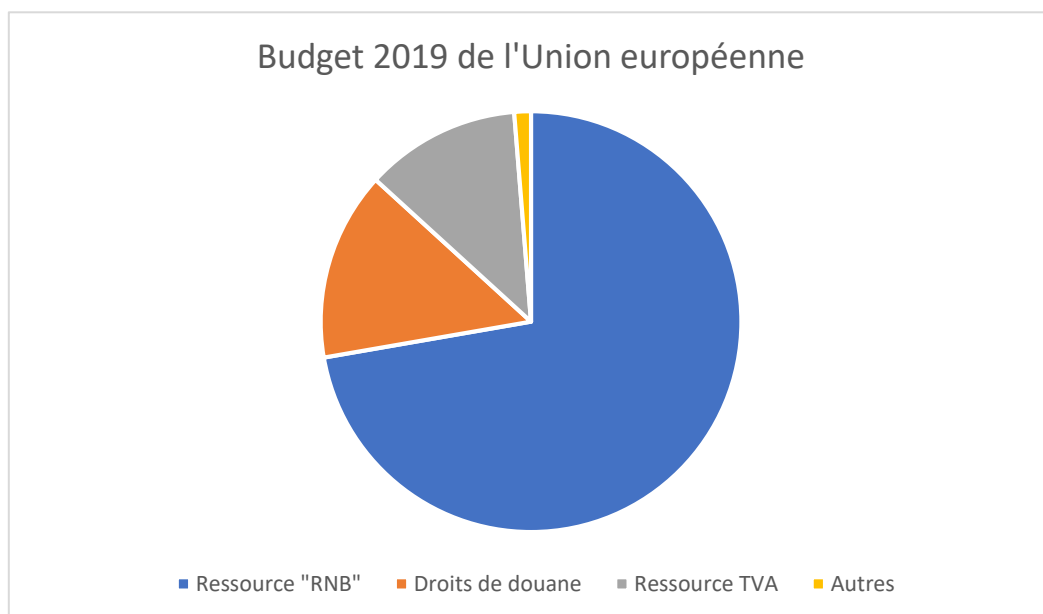
¹⁴ https://www.lemonde.fr/international/article/2020/02/21/a-bruxelles-guerre-sans-merci-sur-les-virgules-du-budget-europeen_6030320_3210.html

¹⁵ <https://www.touteurope.eu/actualite/le-budget-de-l-union-europeenne.html>

- Les impôts payés par le personnel de l'Union, les contributions versées par des pays tiers dans le cadre de certains programmes européens, les amendes payées par les entreprises ne respectant pas les règles européennes et le reste du budget de la période précédente viennent s'ajouter au budget.

L'Union européenne ne perçoit pas d'impôt européen. Si certains aimeraient que cela soit le cas, le prélèvement d'un tel impôt est pour le moment loin de faire l'objet d'un consensus au sein de l'UE.

Le graphique suivant présente la part des différentes ressources constituant le budget européen pour l'année 2019 :



Budget de l'Union européenne en 2019¹⁶ :

- Ressource « RNB » : 107,1 milliards d'euros
- Droits de douane : 21,5 milliards d'euros
- Ressource TVA : 17,7 milliards d'euros
- Autres : 1,9 milliard d'euros

¹⁶ Journal officiel de l'Union européenne : adoption définitive du budget 2019
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019B0333&from=FR>

Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement sont donc issus de ces ressources qui constituent le budget de l'Union européenne. Il est tout à fait possible que de nouvelles ressources fassent leur apparition lors du prochain budget de l'Union européenne.

L'instauration d'un impôt européen est une option défendue par les « *promoteurs les plus ardents d'une intégration renforcée* »¹⁷ au sein de l'UE, bien qu'il soit peu probable que cela se réalise un jour. L'acceptabilité politique et sociale d'un tel dispositif semble aujourd'hui bien trop faible.

La création d'une taxe sur le CO₂ ou sur les emballages en plastique non recyclés par les Etats membres est également débattue¹⁸.

D) La distribution des fonds européens : une répartition modulée selon les Etats membres

Tous les Etats membres de l'Union européenne bénéficient des fonds européens. Cependant, **le montant alloué à chacun des 28** (en comptant ici le Royaume-Uni) **varie cependant fortement d'un Etat à l'autre.**

Sur la période 2014-2020, les cinq fonds européens (le FEDER, le FSE, le FEADER, le FEAMP et le fonds de cohésion, dont la France n'est pas bénéficiaire) représentent un montant total de 451 milliards d'euros¹⁹ répartis sur l'ensemble du territoire européen dans le cadre de la politique européenne de cohésion. Cette dernière englobe ici de manière large la politique économique sociale et territoriale, politique agricole commune (PAC) et la politique commune de la pêche (PCP). La PAC et la PCP ne sont pas toujours intégrées dans l'expression

¹⁷ SAUREL Stéphane, *Le budget de l'Union européenne*, Chapitre 4 : Les réflexions sur l'avenir du financement de l'Union européenne, *Réflexe Europe*, La documentation Française, p. 256 – 258.

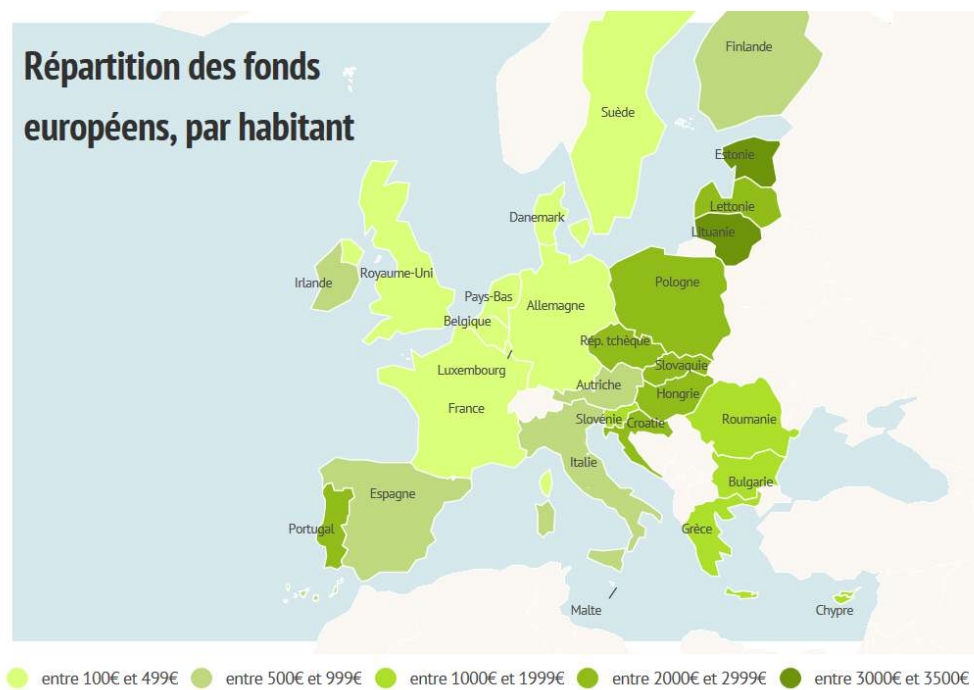
¹⁸ <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/22033-quel-budget-pour-lunion-europeenne-apres-2020>

¹⁹ A cette somme s'ajoute la participation des Etats qui cofinancent les projets subventionnés par les fonds européens. Les FESI n'interviennent jamais seuls dans le financement d'un projet : la logique du cofinancement exige la participation de plusieurs financeurs (publics ou privés) sur un projet. La logique du cofinancement entraîne alors un **effet levier** : l'intervention de l'UE permet la réalisation de projets qui n'auraient peut-être jamais vu le jour, faute de financements locaux ou nationaux suffisants.

<https://www.touteurope.eu/actualite/fonds-structurels-europeens-les-montants-par-etat.html>

« politique de cohésion », bien qu'elles participent toutes deux à la réduction des inégalités entre les régions européennes.

La répartition des fonds européens entre les Etats membres de l'UE peut être visualisée grâce au montant, en euros, de fonds européens alloué par citoyen européen :



Source : Commission européenne <https://www.touteurope.eu/actualite/fonds-structurels-europeens-les-montants-par-etat.html>

Si l'on retient l'indicateur du montant de fonds européens par habitant, c'est l'Estonie qui occupe la première place²⁰. Ce pays, devenu membre de l'Union européenne en 2004, reçoit 3 385 euros par habitant sur la période 2014-2020, suivi par la Lituanie, la Slovaquie et la Lettonie.

En revanche, si l'on prend pour indicateur l'enveloppe totale de fonds européens reçue par Etat membre, c'est la Pologne qui arrive en tête avec un montant global de 86,1 milliards d'euros de Fonds Européens Structurels et d'Investissement sur la période 2014-2020.

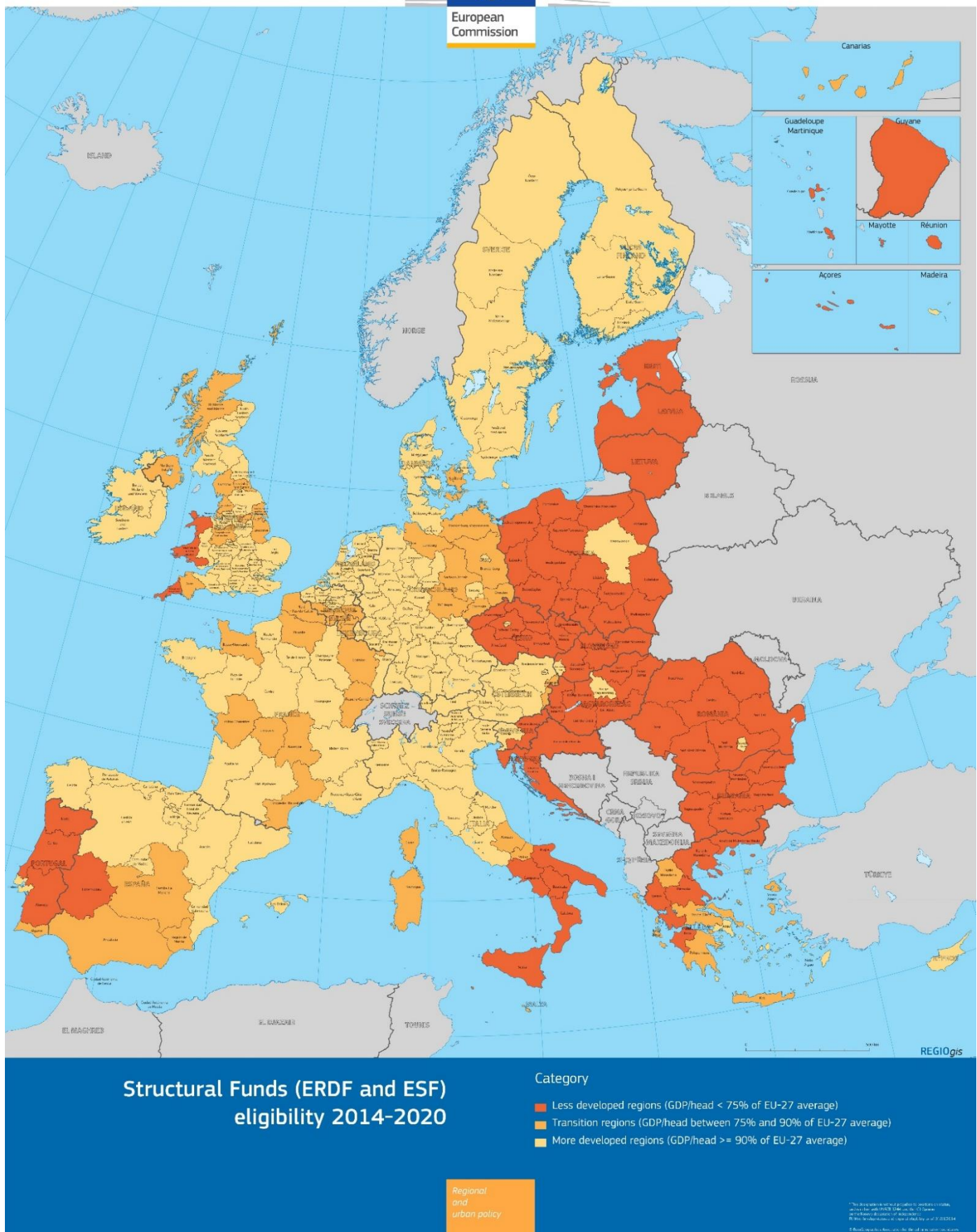
²⁰ <https://www.touteurope.eu/actualite/fonds-structurels-europeens-les-montants-par-etat.html>

A titre de comparaison, **la France reçoit pour la période actuelle, un montant de 403 euros par habitant**, soit un total de **près de 28 milliards d'euros sur sept ans**.

Une fois les fonds distribués entre les Etats membres, **ce sont les territoires qui en bénéficient**. Toutes les régions européennes sont classées en fonction de leur produit intérieur brut (PIB) par habitant, comparé à la moyenne européenne. **Les régions sont ainsi réparties en trois catégories distinctes :**

- **Les régions les plus développées** dont le PIB par habitant est supérieur à 90% de la moyenne UE 27 ;
- **Les régions « en transition »** dont le PIB par habitant se situe entre 75% et 90% de la moyenne UE 27 ;
- **Les régions les moins développées** dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne UE 27.

Ces trois catégories de régions reçoivent, de manière différenciée selon leur situation, des crédits FESI. Les taux de financement dépendent de la classification de la région concernée. Par exemple, un porteur de projets dans une région moins développée pourra bénéficier d'un taux de cofinancement européen maximum de 80-85% pour le FEDER ou le FSE. A l'inverse, un porteur de projets originaire d'une région plus développée se verra imposer un taux de cofinancement maximum de 50%.

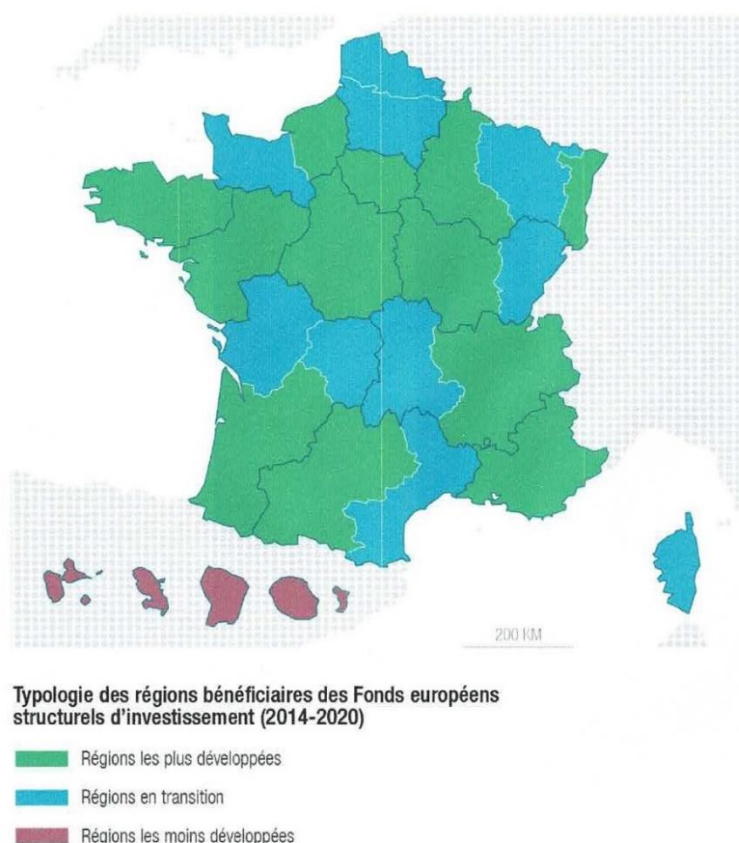


Source : Financement régional de l'UE 2014 – 2020 – Eligibilité de la politique de cohésion 2014-2020 (FEDER-FSE)

Le classement des régions françaises pour la période 2014-2020 fut opéré selon l'organisation territoriale avant le nouveau découpage régional de 2015²¹. L'Etat et les Régions se sont accordés le 1^{er} avril 2015 sur le fait que la réforme du découpage territorial n'aurait pas d'impact sur les programmes européens adoptés pour la période 2014-2020. **La classification européenne des régions actuellement en vigueur est donc calquée sur l'ancien découpage régional du territoire français.**

Sur le territoire français, on trouve les trois catégories de régions. Les régions d'outre-mer françaises appartiennent toutes à la catégorie des régions les moins développées. Dix anciennes régions sont classées comme régions en transition et douze comme régions les plus développées.

Typologie des régions bénéficiaires des Fesi



Source : CGET 2017 / Réalisation : CGET, 2017

²¹ Avant la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions portant nouvelle organisation du territoire français.

Quelle est la situation des Pays de la Loire ?



La Région des Pays de la Loire appartient à la catégorie des régions les plus développées dont le PIB par habitant est supérieur à 90% de la moyenne UE27. Le taux de cofinancement maximum est donc de 50% pour le FEDER et le FSE.

NB : La Commission européenne est plus exigeante vis-à-vis des régions les plus riches, s'agissant de la concentration thématique²².

E) La gestion des FESI : de l'UE aux Régions

Qui gère les fonds ?

Les FESI sont cogérés par les États, les Régions et la Commission européenne. Une fois le cadre financier pluriannuel adopté et les montants alloués au financement des politiques de l'Union définis pour la période budgétaire pluriannuelle, **la Commission confie les crédits FESI aux Etats membres.** Ces derniers délèguent ensuite tout ou partie de la gestion des crédits européens (sauf le FEAMP qui est géré par une autorité de gestion nationale unique).

²² « Les États membres axent le soutien, conformément aux règles spécifiques des Fonds, sur les interventions qui sont porteuses de la plus grande valeur ajoutée par rapport à la stratégie de l'Union en matière de croissance intelligente, durable et inclusive [...]. Article 18 du règlement n°1303/2013. En d'autres termes, il s'agit de concentrer les crédits européens sur un nombre restreint d'objectifs thématiques afin de maximiser l'effet levier. »

En France, la gestion des Fonds Européens Structurels et d'Investissement est organisée de la manière suivante :

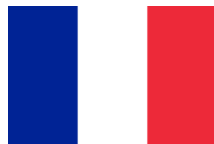
- Pour le **FEDER**, les Régions sont autorités de gestion ;
- Pour le **FSE**, les Régions sont autorités de gestion pour 35% du FSE (formation professionnelle, apprentissage et orientation), le reste (emploi et inclusion) étant encadré par un programme national ;
- Pour le **FEADER**, les Régions sont autorités de gestion pour la quasi-totalité des crédits mais doivent respecter le cadre défini au niveau national ;
- Pour le **FEAMP**, c'est l'Etat qui est autorité de gestion. Certaines Régions « organismes intermédiaires » se sont vu confier une partie de la gestion des crédits sur la base du volontariat. **C'est le cas de la Région Pays de la Loire.**

Quel est le cheminement administratif des crédits européens ?

Les crédits des Fonds Européens Structurels et d'Investissement transitent de la Commission européenne aux Régions des Etats membres selon un **cheminement administratif précis**. Ce transfert de la compétence de gestion au niveau infra-étatique (à géométrie variable puisque la situation dépend du fonds dont il est question) répond au **principe de subsidiarité**²³.

²³ Règlement 1303/2013, article 4 : « le soutien apporté par les Fonds ESI est mis en œuvre dans le cadre d'une étroite collaboration entre la Commission et les États membres, dans le respect du principe de subsidiarité ». Ce principe établit que ce qui peut être réalisé par un échelon inférieur doit l'être. L'échelon supérieur ne doit intervenir qu'en cas d'incapacité de l'échelon inférieur. Ce principe permet une action répondant le mieux possible aux besoins spécifiques du territoire.

Le tableau suivant reprend les grandes étapes administratives du transfert des crédits FESI :

Etape n°	Acteurs	Objet
1		Elaboration du Cadre stratégique commun ou CSC (<i>règlement 1303/2013</i>) : orientations stratégiques communes aux Etats membres et leurs régions pour la mise en œuvre de grands principes politiques et d'objectifs transversaux. Le CSC s'applique aux cinq FESI.
2	 et 	Accord de partenariat entre la Commission et l'Etat membre. Ce dernier y expose la stratégie qu'il envisage de mettre en place pour « <i>une utilisation efficace et efficiente des Fonds Européens Structurels et d'Investissement</i> »²⁴ dans cadre de la stratégie Europe 2020. La Commission européenne l'approuve après discussion avec l'Etat membre.
3	 et Régions	Etablissement d'un programme opérationnel prévoyant la manière dont les Fonds Européens Structurels et d'Investissement seront utilisés sur la période de programmation. Le programme peut être <i>national</i> (donc commun à toutes les Régions) ou <i>régional</i> selon le fonds dont il est question.

²⁴ <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/search/site/accord%20de%20partenariat>

4	Niveau régional	Les autorités de gestion (La Région pour le FEDER, une partie du FSE et le FEADER dans le respect du cadre national) sont chargées de la gestion des programmes et de la sélection des projets. La DIRECCTE²⁵ est chargée de mettre en œuvre la part territorialisée du programme national FSE (emploi et inclusion).
---	------------------------	--

Qu'est-ce qu'une autorité de gestion ? Quel est son rôle ?

La structure « autorité de gestion » est « **le maillon central de la programmation des fonds**. Elle est responsable de la définition de la **stratégie d'utilisation des crédits**, du **pilotage financier** du programme, de la **sélection des projets** et de **l'animation du partenariat régional**, de **l'évaluation** et de la **communication du programme**, ainsi que, le cas échéant, de la **supervision de ses organismes intermédiaires**. Elle porte l'entière responsabilité financière, juridique et politique de ses programmes »²⁶.

En France, **le transfert du rôle d'autorité de gestion aux Régions a été opéré par la loi MAPTAM de 2014**²⁷. L'Etat demeure cependant autorité de gestion pour le FEAMP qui est piloté avec un programme opérationnel unique pour l'ensemble du territoire.

Les dispositions réglementaires relatives au rôle de l'autorité de gestion sont prévues dans le règlement UE n°1303/2013.

²⁵ Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Pays de la Loire.

²⁶ <http://www.senat.fr/rap/r18-745/r18-7454.html>

²⁷ Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite loi MAPTAM.

La Région des Pays de la Loire, autorité de gestion et « organisme intermédiaire » en 2014-2020



Comme dans toutes les régions métropolitaines françaises, **la Région des Pays de la Loire est devenue autorité du FEDER, d'une partie du FSE et du FEADER pour la période 2014-2020.**

C'est plus spécifiquement la Direction des Politiques européennes (DPE) qui est chargée de la gestion administrative des FESI. Organisée autour d'un directeur, elle est divisée en plusieurs services : le service FEDER, le service FSE, le service FEADER, le soutien pluri-fonds, le service communication et la Directrice de projets FEAMP et Plan Loire.

Enveloppes allouées à chacun des fonds

Sur la période 2014-2020, les enveloppes suivantes ont été allouées à la Région :

- **FEDER** : 302,7 millions d'euros
- **FSE** : 76,7 millions d'euros *(+ 107,5 millions d'euros gérés par l'Etat)*
- **FEADER** : 461,6 millions d'euros
- **FEAMP** : 15,9 millions d'euros *(Région « organisme intermédiaire »)*

S'agissant de la consommation globale des Fonds Européens Structurels et d'Investissement sur la période 2014-2020 :

L'UE a allongé de trois ans la période de consommation des FESI. Cette mesure va permettre aux autorités de gestion de **rattraper le retard pris dans la programmation en début de période**, et d'éviter des pertes de crédits qui pourraient être dommageables pour les bénéficiaires.

Quel est l'état d'avancement de la consommation de ces enveloppes ?

En juin 2020, l'état d'avancement de la programmation des FESI était de **79,27% en moyenne**, confirmant une utilisation assez satisfaisante d'après le Comité régional d'animation des fonds le 19 juin 2020, mais encore à améliorer sans doute selon l'avis du CESER.

FESI (montant total)	État d'avancement en juin 2020
FEDER (302,7 M€)	Programmé : 185 M€ soit 62% de la maquette 107,8 M€ justifiés
FSE (76,7 M€)	Programmé : 73,24 M€ soit 95,48% de la maquette Dépenses certifiées : 80,71 M€
FEADER (461,1 M€)	Programmé : 395 M€ soit 85,6% de la maquette Payé : 274,2 M€ soit 59,5% de la maquette
FEAMP (15,9 M€)	Programmé : 11,7 M€ soit 74% de la maquette

Partie 1 - Comment promouvoir une plus large connaissance des FESI par tous les bénéficiaires potentiels ?

La connaissance des FESI est le préalable indispensable à leur plus large utilisation. Cette problématique de la connaissance des fonds a été soulevée à plusieurs reprises par les personnes auditionnées dans le cadre de l'étude menée par le CESER.

Le CESER, après avoir constaté ce frein principal et ses incidences, souhaite **proposer des leviers qui pourraient être activés par la Région, ou renforcés**, selon ce qu'elle a déjà entrepris.

Que deviennent les crédits FESI qui ne sont pas consommés ?

« En vertu de l'article 86 du Règlement (UE) N°1303/2013 (règlement général), tous les programmes sont soumis à une procédure de dégagement.

*Le dégagement est **une règle de discipline budgétaire**, fondée sur le principe que les montants engagés annuellement dans un programme, qui ne sont pas couverts par un préfinancement initial ou annuel, un paiement intermédiaire ou par une demande de paiement intermédiaire au cours d'une période déterminée sont dégagés¹. »*

Le dégagement ou dégagement d'office (terminologie de 2007-2013) est **l'annulation par la Commission européenne d'une partie des crédits alloués à un programme donné**. L'autorité de gestion et les bénéficiaires perdent donc, dans le cas d'un dégagement réalisé par la Commission, les crédits initialement alloués.

La règle N+2 (allongée d'un an pour les Etats ayant rejoint l'UE plus récemment) contraint l'autorité de gestion à utiliser, à la fin de la 2^{ème} année suivant celle de l'engagement budgétaire, les fonds inscrits dans le programme opérationnel.

Cette règle exigeante permet de sécuriser l'utilisation des FESI : elle contraint les gestionnaires des programmes à s'assurer que les opérations cofinancées par les FESI soient réalisées dans un calendrier raisonnable. Cela permet également de **limiter autant que possible le reste à liquider**.

Deux leviers principaux ont été identifiés : **l'information à propos des FESI** (B) et **l'accompagnement des porteurs de projets** pour une meilleure appropriation de ce type de financement (C).

A) Rappel : un bilan mitigé

On constate que l'état d'avancement de la consommation des FESI dans les Pays de la Loire n'a pas atteint les 100%, même si le niveau ligérien n'a pas à rougir d'une comparaison nationale ou européenne. En juin 2020, **l'état d'avancement de la programmation des FESI est de 79,27% en moyenne**.

FESI (montant total)	État d'avancement en juin 2020
FEDER (302,7 M€)	Programmé : 185 M€ soit 62% de la maquette 107,8 M€ justifiés
FSE (76,7 M€)	Programmé : 73,24 M€ soit 95,48% de la maquette Dépenses certifiées : 80,71 M€
FEADER (461,1 M€)	Programmé : 395 M€ soit 85,6% de la maquette Payé : 274,2 M€ soit 59,5% de la maquette
FEAMP (15,9 M€)	Programmé : 11,7 M€ soit 74% de la maquette

B) Encore mieux informer les ligériens au sujet des FESI

1 – Ce qui existe déjà en Pays de la Loire

L'information du grand public relative aux FESI et à leur fonctionnement est principalement accessible en ligne. Les institutions européennes, l'Etat et les collectivités territoriales ont de manière générale sur leur sites respectifs des onglets ou pages spécifiquement dédiés à ce sujet.

Le gouvernement a mis en place des plateformes dédiées à l'information concernant les FESI et leur utilisation :

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens>

<https://www.cget.gouv.fr/thematiques/europe/fonds-europeens-structurels-et-d-investissement-fesi>

L'Union européenne communique également à propos des FESI, ici sur un site de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/france/business-funding/regional_fr

En Pays de la Loire, cette information est disponible sur la page internet « Europe en Pays de la Loire ». FEDER, FSE, FEADER et FEAMP y sont présentés et leur fonctionnement expliqué en détails.

Le site internet « **Europe en Pays de la Loire** » :



<https://www.europe.paysdelaloire.fr/>

Ces différents sites internet sont articulés autour de quatre questions :

- Que sont les Fonds Européens Structurels et d'Investissement ?
- Comment fonctionnent-ils ? Quels sont les principes qui les régissent ?
- A qui s'adressent-ils ? Pour quels projets ?
- Comment en bénéficier ? Quelles sont les démarches à suivre ?

Malgré l'existence de ces différentes pages d'information, les FESI demeurent relativement méconnus du grand public.

En renforçant encore cette offre d'information, **l'objectif serait d'atteindre un public encore plus large et ainsi de permettre aux bénéficiaires potentiels de connaître l'existence des FESI et leur fonctionnement.**

2 – Des exemples dans d'autres régions

La Région Normandie a développé une communication plutôt ludique autour des « super-projets » soutenus par les fonds européens en Région.

Pour en savoir + : <https://www.europe-en-normandie.eu/page/des-super-heros-pour-des-super-projets>

Innover par des **moyens de communication originaux** serait un moyen **d'attirer encore davantage l'attention sur les opportunités offertes par les FESI.**

3 – Comment mieux informer les ligériens au sujet des FESI ?

PRÉCONISATION n°1 : COMMUNIQUER DAVANTAGE EN LIGNE SUR LES FESI

- Renforcer la **visibilité en ligne de ces sources de financement** :
- Mettre régulièrement en ligne des **publications sur les différents réseaux sociaux de la Région et sur des sites non-institutionnels** (associations, etc.) **à propos de l'UE et des possibilités de financement** pour atteindre les porteurs de projets potentiels.
- **Présenter et valoriser des projets ayant été financés par les FESI** en Pays de la Loire. Ainsi, la réalisation du projet pourrait être contextualisée au niveau régional et européen. Cette participation au développement du territoire et la contribution directe du projet aux objectifs européens (inclusion sociale, éco-responsabilité, etc.) deviendrait un élément essentiel de l'image régionale.
- Utiliser des **supports visuels (vidéos, infographies)** pour une **communication plus percutante**.

PRÉCONISATION n° 2 : MOBILISER LES ÉLUS RÉGIONAUX ET LES DÉPUTÉS EUROPÉENS POUR PROMOUVOIR LES FESI SUR LE TERRITOIRE LIGÉRIEN

- **Organiser des rendez-vous réguliers** sur le territoire **en présence d'élus régionaux et de députés européens** en veillant à **informer les ligériens en tenant compte des caractéristiques de chacune des zones du territoire** (territoire urbain ou rural, littoral, etc.).
- **Renforcer le dialogue avec les Maisons de l'Europe sur le territoire**.

PRÉCONISATION n°3 : MIEUX RENSEIGNER SUR LES DIFFÉRENTS TYPES D'INVESTISSEMENT FINANÇABLES PAR LES FESI

- **Mettre en place une hotline régionale** pour informer sur les FESI : un numéro unique régional accessible à tous les porteurs de projet en Pays de la Loire **avec un personnel dédié en interne**.
- Communiquer davantage sur le **type d'investissement qui peut être cofinancé par les FESI (et notamment pour le FEAMP), et pas seulement sur les objectifs** (Erwann LE FLOC'H, Directeur technique et administratif du Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de la Loire) pour **visualiser de manière plus concrète le champ de possibilités offert par les FESI**.
- Le CESER souhaite encourager la Région à **poursuivre cette dynamique pour l'ensemble des FESI**.

PRÉCONISATION n°4 : MOBILISER DAVANTAGE LES TÊTES DE RÉSEAUX POUR DIFFUSER L'INFORMATION RELATIVE AUX FESI

- **Mobiliser davantage les têtes de réseaux** (chambres consulaires, fédérations, EPCI, etc.) **pour élargir la diffusion de l'information** relative aux Fonds Européens Structurels et d'Investissement auprès des bénéficiaires potentiels.

(Anne CORDIER, Présidente du CROS propose notamment de généraliser les réunions d'informations en s'appuyant sur les têtes de réseaux).

- Encourager une **diffusion intersectorielle de l'information**.
- **Renforcer les partenariats et le dialogue** avec les têtes de réseaux ligériennes.

4 – Paroles de ligériens

FEDER et FSE

Marc RICHARD, Directeur des Ecosolies et **Guillaume LEROUX**, Responsable des parcours d'accompagnement à l'innovation sociale des Ecosolies estiment qu'il est nécessaire de « *faciliter l'accessibilité des fonds européens aux projets des entreprises qui lancent et développent des activités d'innovation sociale* »²⁸.

Le renforcement de la communication serait ici un moyen de permettre à un maximum d'entreprises, et de projets dans le domaine de l'innovation sociale, d'avoir accès aux fonds européens. **En effet, la connaissance des FESI est la première étape pour rendre les FESI plus accessibles.**

Pour **Anne BIBOLET**, Attachée de Direction à la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA), « *le besoin d'information détaillée dès le début du projet pour chaque option apparaît renforcé* »²⁹.

FEADER

Marc BELUET, Président de l'Association des Mines de l'Anjou, bénéficiaire du FEADER via la démarche Leader, a souligné que seuls « *quelques initiés – dont principalement, sinon presque, des élus – sont informés de la disponibilité des fonds* »³⁰.

Marc BELUET met ici en exergue une **problématique assez récurrente des FESI** : la connaissance de ceux-ci est souvent restreinte et conditionnée au fait que les bénéficiaires appartiennent à une structure ou à un groupement ayant connaissance de ce type de financement. « *Il est anormal que si peu de personnes soient informées de cette possibilité de pouvoir profiter de subventions européennes pour les aider à réaliser leurs projets* ». **Le renforcement de la communication serait ici un moyen d'élargir l'accès aux FESI.**

²⁸ Propos recueillis par écrit le 15 mai 2020.

²⁹ Propos recueillis par écrit le 11 juin 2020.

³⁰ Propos recueillis par écrit le 1^{er} avril 2020.

Pour **Alain DENIEULLE**, bénéficiaire du FEADER, la communication autour des FESI permettrait de lutter contre « la peur » que certaines personnes ont vis-à-vis des FESI.

Mieux connaître les FESI serait une solution afin de **dissiper les doutes, et de vaincre les craintes de certains bénéficiaires potentiels.**

FEAMP

Pierre RAYMOND, bénéficiaire du FEAMP : « *je pense qu'un certain nombre de porteurs potentiels n'a pas l'information leur permettant de financer leur projet* »³¹.

Ce constat, partagé par plusieurs des personnes ayant été auditionnées, illustrent une fois de plus que **la communication est une étape clé afin de permettre une plus large utilisation des FESI.**

³¹ Propos recueillis par écrit le 22 avril 2020.

Les têtes de réseaux en Pays de la Loire

Qui sont-elles ?

Les chambres consulaires, les organisations professionnelles, les structures de coordination, les réseaux, les fédérations, les EPCI, les organismes de formation, les GAL...

Quel est leur rôle ?

Les têtes de réseaux ont diverses missions : représentation, appui à la décision, aide dans la recherche de financements, conseils pour des restructurations, conduite de projets communs...

Pourquoi les solliciter ?

- **Pour une diffusion collective et plus en profondeur.** Valoriser le collectif pour la diffusion de l'information et l'utilisation des FESI serait un moteur pour l'utilisation des FESI.

La Région pourrait orchestrer l'utilisation des fonds en s'appuyant sur des têtes de réseaux et consortiums. Cela permettrait une diffusion plus en profondeur de l'information autour des FESI.

- **Encourager davantage les dossiers collectifs via les têtes de réseaux** – lorsque cela est possible – pour réduire autant que possible le coût de gestion des demandes de financement FESI et provoquer une synergie sur le territoire.

Ainsi, la Région encouragerait une **diffusion intersectorielle de l'information**. La recherche de financement figure parmi les problématiques rencontrées par les structures associatives : connaître l'existence et le fonctionnement des FESI à travers ce mode de communication serait une opportunité d'approfondir encore la communication en Pays de la Loire.

Cette communication via les têtes de réseaux serait également un moyen de renforcer le décryptage du vocabulaire des FESI. **Ce travail de décodage est essentiel afin de promouvoir une plus large utilisation des fonds européens en Pays de la Loire.**

C) Accompagner les porteurs de projets ligériens pour faciliter l'appropriation des FESI

L'idée de « **lourdeur administrative** », évoquée à de multiples reprises dans l'actualité et les publications institutionnelles, a été reprise de nombreuses fois par les personnes auditionnées dans le cadre de l'étude menée par le CESER.

L'image des Fonds Européens Structurels et d'Investissement – et plus globalement celle de l'Union européenne – est impactée par cette réputation très mitigée. Or cette « lourdeur administrative » est potentiellement un facteur de découragement pour de potentiels bénéficiaires en Pays de la Loire.

Le CESER invite donc La Région à poursuivre son rôle de facilitateur auprès des porteurs de projets. Renforcer la pédagogie permet de mieux comprendre le fonctionnement de FESI, de se les approprier pour mieux les utiliser.

La pédagogie semble ainsi être la deuxième étape du processus qui permettra une plus large utilisation des FESI en Pays de la Loire.

1 – Une documentation fournie mise en place par la Région

Plusieurs guides, publiés par la Région Pays de la Loire, sont – pour la plupart – accessibles en ligne. C'est le cas, par exemple, des guides pédagogiques pour les porteurs de projets : le guide pour les centres de formation des apprentis et le guide destiné aux établissements d'enseignement supérieur.

Ces deux guides sont accessibles sur la page FSE sur le site « Europe en Pays de la Loire » :

<https://www.europe.paysdelaloire.fr/beneficier-de-fonds-europeens/repondre-a-un-appel-a-projet/fse-emploi-formations-apprentissage-orientation/>

Outre ces guides, la Région met à disposition de nombreuses brochures explicatives et de présentation, en version papier ou numérique.

Il faut ici souligner que la réalisation de brochures, actualisées pour chaque période de programmation, nécessite un temps de préparation important.

La pédagogie autour des FESI est déjà largement prise en compte par la Région et fait l'objet d'un travail notable de la part des services.

Lors de l'audition de Sophie BRÉHIN, Cheffe du service FSE de la Direction des Politiques européennes, **il a été expliqué que la Région informe et accompagne autant que possible les porteurs de projets**³².

Partant de ce qui est déjà amorcé par les services, **comment renforcer le rôle de facilitateur de la Région ?**

2 – Comment améliorer l'appropriation des FESI par les porteurs de projets ligériens ?

*« Les FESI ne sont pas des fonds publics comme les autres : ils exigent une rigueur particulière dont le porteur de projet doit avoir connaissance avant de se lancer dans une demande de financement de ce type »*³³ (Aloys DOMON, service FEDER de la DPE).

C'est ici que le travail de pédagogie prend tout son sens : **mieux appréhender les FESI, leur fonctionnement et leurs exigences, est essentiel pour plusieurs raisons.**

Tout d'abord, **cela sécurise l'utilisation des FESI** puisque les porteurs de projets sont conscients, dès le début du processus, des règles et contrôles auxquels ils devront se soumettre.

Ensuite, **le renforcement de la pédagogie va, par effet de ricochet, améliorer l'image des FESI.** Cette dernière, bien souvent ternie par une réputation de processus bureaucratique et trop complexe, nécessite un **travail de fond pour abolir les stéréotypes.**

Pour Aloys DOMON, Chef de service FEDER de la Direction des Politiques européennes de la Région des Pays de la Loire, *« ce travail de pédagogie doit être poursuivi, notamment auprès des petites structures qu'il faut parfois aiguiller vers d'autres possibilités de financement si les FESI ne peuvent pas être mobilisés pour le projet porté »*³⁴.

³² Propos recueillis le 4 mars 2020.

³³ Propos recueillis le 4 mars 2020.

³⁴ Voir II - Comment prolonger les initiatives prises par le Conseil régional pour sécuriser l'utilisation des FESI en Pays de la Loire ?, p. 43 préconisation n°8.

PRÉCONISATION n°5 : CRÉATION D'UN GUIDE RÉGIONAL « PAS À PAS » POUR CHACUN DES FESI

- Partir de l'utilisateur et pas de l'émetteur de l'information selon une **logique de pédagogie inversée** afin de **simplifier la compréhension des démarches**.
- **Parcours infographie** du cheminement du bénéficiaire potentiel avec les différentes démarches à faire.
- Création de **guides « pas à pas » pour chacun des FESI** avec des **points précis à chaque étape de la vie d'un dossier de demande de financement**, reprenant, par exemple, les éléments suivants :
 - **Documents** à fournir ;
 - **Explication des termes techniques** afin de **décoder le vocabulaire parfois complexe des FESI**, tout cela dans l'objectif d'une meilleure appropriation de ce type de financement par le porteur de projet ;
 - **Présentation générale des acteurs** qui interviennent tout au long de la vie du dossier ;
 - Éventuellement des **supports vidéo explicatifs** dans le but de **simplifier la compréhension du rôle de l'autorité de gestion, des étapes de la vie du dossier, etc.** L'utilisation de ce type de support permettrait à la Région de s'inscrire dans une **démarche plus inclusive**.

PRÉCONISATION n°6 : VALORISER DAVANTAGE LES TÉMOIGNAGES POSITIFS

- **Poursuivre le travail de valorisation des projets ayant bénéficié des FESI.** Ces témoignages positifs sont précieux pour le territoire : ils illustrent parfaitement la **plus-value des FESI**, **leur utilité** et **leur impact positif en Région Pays de la Loire**.
- **Organiser des journées Europe** au Conseil régional, en plus des comités régionaux de suivi des fonds : **réunions plus régulières entre porteurs de projets et bénéficiaires potentiels**.
- Partir de l'utilisation concrète et non du processus administratif en s'inscrivant dans une **démarche de pédagogie inversée** serait vecteur d'une **synergie régionale approfondie sur le territoire ligérien**.

PRÉCONISATION n°7 : ORGANISER DES JOURNÉES DE FORMATION SUR LES FESI

- **Financer des modules de formation** sur les FESI dans les programmes de la Région.
- **Renforcer le partenariat** avec des structures telles que la **Maison de l'Europe** ou **l'Association Pays de la Loire Europe** – pour l'organisation de **journées de formation sur les FESI**.

La **Maison de l'Europe de Nantes**, située au 90 Boulevard de la Prairie au Duc à Nantes, propose sur son site internet une page d'information sur les FESI en Pays de la Loire ainsi qu'une rediffusion d'une conférence de 2017 sur le sujet.

Former les porteurs de projets et bénéficiaires potentiels apparaît comme étant une nouvelle étape essentielle pour une meilleure appropriation des FESI et de leur fonctionnement.

PRÉCONISATION n°8 : RENFORCER LA VISIBILITÉ DU BUREAU DE BRUXELLES AUPRÈS DES PORTEURS DE PROJETS

- **Insérer**, systématiquement, **une rubrique d'actualités à propos du Bureau de Bruxelles et de l'Association Pays de la Loire Europe** dans les actualités diffusées à tous les ligériens (journal des Pays de la Loire, Newsletter de la Région, actualités sur les réseaux sociaux, etc.)
- **Organiser des journées d'information sur les FESI**, en partenariat avec l'Association Pays de la Loire Europe.

Situé à Bruxelles, **le Bureau de représentation des Pays de la Loire travaille au quotidien sur les priorités régionales** telles que le domaine industriel, les transports, l'énergie, l'agriculture, la santé, le numérique, etc.

Les membres de l'Association Pays de la Loire Europe et l'équipe du Bureau de Bruxelles ont pour objectif de **créer une synergie entre le territoire ligérien et Bruxelles**. Ils constituent le trait d'union entre les acteurs de l'UE et les acteurs publics et privés des Pays de la Loire.

Les missions du Bureau de Bruxelles sont :

- La promotion (représentation et défense) des intérêts des acteurs ligériens auprès des institutions européennes ;
- L'identification d'appels à projets pertinents pour les acteurs ligériens ;
- L'information sur les politiques européennes (journées d'informations) ;
- L'accompagnement dans le montage de projets européens ;
- D'assurer la présence de la Région et / ou de ses acteurs au sein des réseaux européens ;
- D'accueillir à Bruxelles des élus, services et autres acteurs régionaux.

3 – Paroles de ligériens

FEDER et FSE

Pour **Marc RICHARD**, Directeur des Ecosolies, il faudrait « *plus d'animation, de promotion, illustrer par des retours d'expériences qui montrent que les fonds EU sont accessibles (démystification), des ateliers collectifs de partage de bonnes pratiques à l'usage des bénéficiaires des différents types de financements.* »

FEADER

Pour **Alain DENIEULLE**, Président du GIE Élevage des Pays de la Loire et producteur de viande bovine et volaille, il est nécessaire d'« *insister sur la communication « comment faire ? » car les gens ont toujours peur. Il faudrait avoir une feuille de route de ce qu'il faut faire, une check-list* »³⁵.

FEAMP

D'après **Pierre RAYMOND**, Responsable achats de la CCI Vendée, certains « *porteurs potentiels [...] ne souhaitent pas déposer leur dossier à cause de la complexité de montage et de l'incertitude de toucher la subvention* »³⁶.

Erwann LE FLOC'H, Directeur technique et administratif du SMIDAP, estime qu'il serait nécessaire d'« *organiser des réunions d'informations à destination des professionnels (impact fort)* »³⁷ afin d'élargir l'utilisation du FEAMP en Pays de la Loire.

³⁵ Propos recueillis par écrit le 8 avril 2020 lors d'un entretien téléphonique.

³⁶ Propos recueillis par écrit le 22 avril 2020.

³⁷ Propos recueillis par écrit le 29 avril 2020.

Partie 2 - Comment prolonger les initiatives prises par la Région pour sécuriser l'utilisation des FESI en Pays de la Loire ?

La notion de risque – surtout pour les petits porteurs de projets – est souvent évoquée lorsqu'il s'agit de l'utilisation des FESI. Pour faire face à cette idée, le CESER propose de mettre en place différentes mesures visant à poursuivre les efforts menés pour sécuriser l'utilisation des FESI.

Les difficultés rencontrées par les porteurs de projets sont généralement de deux ordres : l'ingénierie de projet et la sécurité financière (impact des contrôles et avances de trésorerie).

Plusieurs ligériens auditionnés ont soulevé le fait que les « petits porteurs de projets » ont plus de difficultés à se lancer dans une demande de financement FESI en raison de ces difficultés.

A) Assurer une bonne orientation des porteurs de projets vers des fonds appropriés

Aiguiller les porteurs de projets vers les fonds appropriés, c'est assurer une utilisation efficiente et cohérente des FESI. C'est la première étape de la sécurisation de leur utilisation.

C'est aussi l'occasion de rappeler que les Fonds Européens Structurels et d'Investissement n'ont en aucun cas vocation à remplacer des financements publics (nationaux, régionaux ou autres).

PRÉCONISATION n° 9 : AIGUILLER LES PORTEURS DE PROJETS VERS LES SOURCES DE FINANCEMENT APPROPRIÉES

- Utiliser la hotline régionale et s'appuyer davantage sur le Bureau de Bruxelles pour rediriger les porteurs de projets vers d'autres types de financement si les FESI ne sont pas adaptés.
- Assurer une utilisation cohérente des FESI.

B) Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets

1 – L'accompagnement des projets européens par la Région des Pays de la Loire

Instruire et accompagner la construction d'un dossier de demande de financement sont deux tâches distinctes, bien que les services instructeurs de la Région accompagnent souvent les porteurs de projets au cours de leur démarche. L'accumulation de l'instruction et de l'accompagnement peut potentiellement mener à une importante charge de travail pour un seul service.

En Pays de la Loire, le dispositif d'accompagnement au montage de projet ACE 2020³⁸ a été mis en place pour assister les candidats aux programmes européens de financement gérés directement par la Commission européenne (LIFE, Horizon 2020...).

Pourquoi ne pas développer ce dispositif pour les FESI ?

Étendre ce type de dispositif aux autres fonds permettrait aux plus petits porteurs de projets n'ayant pas d'expérience en montage de projet **d'accéder plus facilement aux FESI en recevant un accompagnement structuré et personnalisé**.

2 – Des leviers d'amélioration pour accompagner les porteurs de projets

PRÉCONISATION n°10 : ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ, « FACILITATEUR » DES PORTEURS DE PROJETS

- **Assurer des conseils et un accompagnement personnalisé, « facilitateur », renforcé et en présentiel**, tout au long de la démarche.
- **Étendre le dispositif ACE 2020 aux FESI.**
- **S'appuyer davantage sur les chambres consulaires et structures accompagnatrices locales** : CRA, CRESS, SMIDAP, GAL, etc.

³⁸ Pour en savoir plus sur le dispositif Appui au Conseil Européen (ACE), voir : <https://www.europe.paysdelaloire.fr/comment-la-region-agit-en-europe/soutien-et-accompagnement/ace-2020/>

Annie DUCLOS, Directrice de projets FEAMP au sein de la Direction des Politiques européennes, a affirmé lors de son audition qu' « **il est important de mettre en avant le travail réalisé par le SMIDAP dans l'accompagnement des porteurs de projets FEAMP** ».

Pour Erwann LE FLOC'H (SMIDAP), les porteurs de projets FEAMP apprécient « *d'avoir un interlocuteur qui peut répondre à leurs questions sur les dossiers et les accompagner dans la **rédaction** et le **montage*** ». **Cela permet de s'assurer que le dossier est éligible et monter correctement avant d'arriver au service instructeur.**

Claire MORIN, Chargée de mission Leader au sein du GAL Pays Haute-Sarthe souligne que **son travail est complémentaire de celui réalisé par le service instructeur** : « *nous sommes une équipe, c'est ma conception de notre travail*³⁹ ».

3 – Paroles de ligériens

FEDER

Selon **Marc RICHARD**, Directeur des Ecosolies, « *il serait utile, pour inciter à utiliser davantage les Fonds Européens Structurels et d'Investissement, de permettre aux porteurs de projets de rencontrer un expert en financements de l'UE afin de mener un diagnostic et de formuler des préconisations* ».

La dimension conseil pourrait être plus développée sur l'aspect qualitatif du dossier pour aller plus loin que le traitement purement administratif.

Anne BIBOLET, Attachée de Direction de la CRA, estime qu'il a un « *très fort besoin de simplification administrative du système*⁴⁰ ».

³⁹ Propos recueillis par écrit le 4 mai 2020.

⁴⁰ Propos recueillis par écrit le 11 juin 2020.

FSE

Pour **Sophie BRÉHIN**, Cheffe du service FSE de la DPE, **l'accompagnement des bénéficiaires** est important pour permettre une meilleure utilisation du FSE.

FEADER

Claire MORIN, Chargée de mission Leader au sein du GAL Pays Haute-Sarthe : *« je joue un rôle de conseil sur les autres financements possibles, d'accompagnement dans l'élaboration de leur demande de subvention, mais parfois aussi dans l'évolution de leur projet. En un mot, je suis **facilitatrice** : l'animation de territoire permet de faciliter l'accès aux fonds à des porteurs de projets qui n'auraient jamais essayé d'en obtenir sans cet accompagnement personnalisé. »*

FEAMP

Pierre Raymond, Responsable achats de la CCI Vendée : *« un accompagnement complémentaire ou renforcé pour sécuriser le montage et le suivi du dossier serait intéressant⁴¹ ».*

⁴¹ Propos recueillis par écrit le 22 avril 2020.

C) Tout mettre en œuvre pour simplifier le traitement des dossiers

Le traitement des dossiers par la Région, parfois décrit comme **chronophage et coûteux**, est une étape essentielle de la réflexion pour permettre une meilleure utilisation des FESI en Pays de la Loire.

PRÉCONISATION n°11 : RÉDUIRE LE NOMBRE DE PIÈCES À PRODUIRE PAR LE PORTEUR DE PROJET

- **Recourir autant que possible aux « options de coûts simplifiés »** pour les FESI, si la réglementation européenne et nationale le permet.
- Pour « **réduire la charge administrative, limiter les risques d'erreurs, simplifier les contrôles et se concentrer sur les résultats** ».

Guide méthodologique sur les coûts simplifiés dans les programmes FEDER, FSE, FEADER et FEAMP accessible en ligne :

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/ressources/guide-methodologique-sur-les-couts-simplifies-dans-les-programmes-feder-fse-feader-feamp>

D) Bien anticiper les contrôles sur les dossiers

Les contrôles opérés sur les dossiers de projets financés par les FESI sont nombreux. Ce système, qui peut parfois s'apparenter à un système punitif lorsqu'une anomalie est détectée, peut pénaliser le bénéficiaire. En effet, ce dernier peut être amené à rembourser l'intégralité de la somme perçue en cas d'erreur identifiée par l'organe de contrôle. Outre le remboursement de l'aide octroyée par l'UE (la demande de remboursement peut intervenir plusieurs années après le versement), il peut être réclamé au bénéficiaire le paiement d'une somme supplémentaire.

Préparer le porteur de projet au contrôle dès le début de la vie du dossier apparaît ici comme essentiel pour deux raisons : pour **permettre la bonne réalisation du projet en sécurisant la situation financière du bénéficiaire**, mais également pour **lutter contre la peur des contrôles qui freine de potentiels bénéficiaires** (crainte de ne pas percevoir l'aide escomptée, complexité du processus de contrôle...).

Un contrôle bien préparé doit se dérouler sans encombre.

Cet exercice délicat est essentiel, tant pour le porteur de projet que pour l'autorité de gestion. Il faut néanmoins veiller à **ne pas tomber dans un raisonnement trop administratif** (sur-préparation au contrôle), ce qui porterait atteinte à la logique de résultat.

1 – Un dialogue existant entre la Région et les porteurs de projets

Tous les porteurs de projets, en Pays de la Loire ou ailleurs, sont normalement prévenus de l'intervention de contrôles sur les pièces de leur dossier.

En Pays de la Loire, **la Région dialogue à ce propos avec les porteurs de projets afin de permettre que les contrôles se déroulent dans les meilleures conditions possibles.**

2 – Des leviers pour mieux anticiper les contrôles

PRÉCONISATION n°12 : RENFORCER LA PRÉPARATION AUX CONTRÔLES AFIN DE SÉCURISER LE DOSSIER

- **Préparer en amont les contrôles** pour éviter toute mauvaise surprise.
- Préparer une « check-list » les **étapes, acteurs** et **enjeux des contrôles** pour rassurer le porteur de projet.
- **Expliquer** au porteur de projet **les raisons pour lesquelles les contrôles sont réalisés**.
- Cette **préparation au contrôle pourrait être réalisée par l'accompagnateur**, afin qu'il y ait une répartition des tâches entre les services instructeurs et la structure accompagnatrice (en cas d'accompagnement du porteur de projet).

3 – Paroles de ligériens

FEDER

Pour **Marc RICHARD** (Ecossoles), il est souhaitable d' « *informer des contrôles éventuels, de leur périmètre et de leur portée* ».

FEADER

Selon **Alain DENIEULLE**, il serait utile de préparer les contrôles en amont, afin d'éviter que le porteur de projet soit fragilisé.

Claire MORIN (GAL Pays Haute-Sarthe) : « *Le travail est déjà mené en ce sens, en sécurisant au maximum les subventions grâce aux nombreux contrôles réalisés pendant toute la phase d'instruction de la demande d'aide et de de la demande de paiement, pour justement que les contrôles ne posent pas problème.* »

FEAMP

Pierre RAYMOND (CCI Vendée) : « *la sécurisation du dossier doit avoir lieu avant la phase de contrôle* ».

Pour **Erwann LE FLOC'H** (SMIDAP), il serait utile de « *rédiger une note sur le contrôle (pourquoi ? comment ? par qui ? sur quoi ?) qui serait adressée à tous les bénéficiaires au moment de l'octroi de l'aide ou du paiement éventuellement* ».

E) La question des avances de trésorerie

Les **délais et retards de paiement peuvent fragiliser, voire mettre en péril, les plus petites structures** qui n'ont pas la possibilité de faire des avances de trésorerie en attendant le versement complet du solde.

On constate ici que les délais de paiement varient d'un fonds à l'autre. Ce délai dépend également du fait que le dossier soit déposé en début ou fin de programmation.

1 – Ce qui est réalisé par d'autres Régions

En **Nouvelle Aquitaine**, la Région assure des avances de trésorerie dans le cadre de la démarche Leader. Ces avances allouées aux GAL et aux porteurs de projets, dont l'équilibre financier est « *précaire* », permet d'assurer la viabilité des structures en attendant le versement complet de l'aide européenne.

2 – Comment aider les plus petites structures à accéder aux FESI ?

Mettre en place des avances de trésorerie aurait pour conséquence de **permettre au porteur de projet de démarrer son projet** avant d'avoir perçu les crédits européens **sans être freiné par des manques de trésorerie**.

PRÉCONISATION n°13 : AIDER LES PLUS PETITES STRUCTURES PAR DES AVANCES DE TRÉSORERIE

- **Versement d'avances** par la Région à partir des factures validées afin de sécuriser les plus petits porteurs de projets pouvant être fragilisés par le délai du versement du solde.
- Un tel dispositif **encouragerait les petites structures parfois réticentes à solliciter les FESI.**

PRÉCONISATION N°14 : RÉDUIRE, AUTANT QUE POSSIBLE, LE COÛT DE GESTION DES PLUS PETITS DOSSIERS

- **Passer les plus petits dossiers sur des financements régionaux** pour limiter les coûts de gestion disproportionnés par rapport au montant demandé.

3 – Paroles de ligériens

FSE

Grégoire DELRUE, Directeur de France Active : « *Toutes les structures ne sont pas suffisamment armées en personnel pour mobiliser ces fonds et n'ont pas forcément non plus la trésorerie nécessaire pour avancer ces fonds.* »

Délais de paiement (entre le moment où le dossier est déposé et le moment où le paiement est effectif) communiqués par les personnes auditionnées :

- **Pierre RAYMOND** (FEAMP) : environ 90 jours.
- **Marc BELUET** (Leader, FEADER) : environ 4-5 mois.
- **Claire MORIN** (Leader, FEADER) : 6 à 8 mois.
- **Marc RICHARD** (FEDER et FSE) : 9 à 12 mois.
- **Erwann LE FLOC'H** (FEAMP) : entre 1 an et demi et 2 ans en début de programmation.
- **Céline DURAND** (FSE) : environ 2 ans.
- **Anne BIBOLET** (FEADER, FEDER et FSE) : « *parfois 6 mois à 1 an, mais parfois 3 ans* »⁴².

Délai de paiement prévu par le règlement UE 1303/2013 : **90 jours, soit environ 3 mois**.

⁴² Propos recueillis par écrit le 11 juin 2020.

Partie 3 – Comment mettre en cohérence les politiques européennes et régionales ?

Le CESER observera, lors de la prochaine période de programmation des fonds, **la concordance entre la stratégie régionale et les objectifs fixés au niveau européen.**

A) Inclure davantage les objectifs européens, en transversalité, dans toutes les politiques régionales

Le CESER note avec satisfaction **la volonté déjà exprimée par la Région de travailler à assurer cette concordance entre la Région et l'Union européenne sur les FESI.** Pour aller plus loin, le CESER propose de **poursuivre cette articulation** entre les priorités régionales et les stratégies européennes.

L'utilisation des FESI doit être envisagée dans **une logique régionale de développement économique et social, et non comme une simple alternative aux sources de financement nationales, régionales, départementales ou autres.**

Si la Région inscrit déjà ses efforts dans cette perspective, **elle peut poursuivre son travail de sensibilisation auprès des porteurs de projets lors de la phase d'aiguillage vers les financements les plus appropriés**⁴³.

En continuant d'assurer la correspondance des priorités régionales avec les stratégies européennes, **la Région assurerait une optimisation de l'utilisation des FESI sur le long-terme.**

⁴³ Voir II - *Comment prolonger les initiatives prises par le Conseil régional pour sécuriser l'utilisation des FESI en Pays de la Loire ?*, préconisation n°9.

PRÉCONISATION n° 15 : ARTICULER ENCORE DAVANTAGE, CONFORMÉMENT A L'ENGAGEMENT PRIS PAR LA RÉGION EN TANT QU'AUTORITÉ DE GESTION, LES PRIORITÉS RÉGIONALES AVEC LES STRATÉGIES EUROPÉENNES POUR UN CROISEMENT DES OBJECTIFS

- **Inscrire l'Europe** comme une **question transversale à toutes les politiques régionales**.
- **Combiner les priorités établies dans les documents de programmation pluriannuelle des FESI et les grands objectifs de développement régional inscrits dans les plans et schémas de développement régional** (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), et le Contrat de Plan Etat-Région (CPER).

B) Renforcer la complémentarité des financements régionaux et européens

Afin d'aller plus loin dans cette logique de complémentarité Région – Union européenne, la Région pourrait apporter son appui en tant que **financeur** lorsqu'un projet nécessite une part complémentaire sur une tâche non couverte par les FESI (exemple de l'interprétariat).

PRÉCONISATION n° 16 : COMPLÉTER, CHAQUE FOIS QUE C'EST POSSIBLE, LES FINANCEMENTS OFFERTS PAR L'EUROPE

- **Inscrire systématiquement cette démarche de financement complémentaire** dans le processus d'instruction des dossiers.
- **Soutenir par un financement régional complémentaire**, lorsque cela est possible, les projets n'étant pas entièrement couverts par le cadre d'intervention des FESI (frais liés à l'interprétariat par exemple).

ANNEXE – Les fonds européens en réponse à la crise liée au Covid-19

La crise sanitaire liée au COVID-19 impacte fortement la gestion et l'utilisation des FESI partout sur le territoire de l'Union européenne.

L'Europe, l'Etat et les Régions françaises se sont engagés dans une réflexion commune afin de permettre une large mobilisation des crédits et compétences disponibles, à tous les niveaux, pour limiter autant que possible l'impact de la crise liée au Covid-19.

En Pays de la Loire, la Région a pris des décisions exceptionnelles afin de prolonger « *les dates et délais contenus dans les actes attributifs* »⁴⁴ des aides FEDER, FSE et FEADER. **Ces décisions vont permettre de faciliter l'utilisation des crédits européens jusqu'à 2023, date à laquelle la programmation suivante prendra le relais.**

Durant la crise sanitaire, les fonds européens ont notamment été mobilisés pour l'achat de matériels de santé tels que des masques, respirateurs mais également en soutien aux PME.

Outre ce soutien matériel apporté en réponse face à la crise actuelle, les fonds européens sont au cœur de la réflexion de l'après 2020. Le cadre financier pluriannuel 2021-2027, dont les contours sont actuellement en discussion, devra apporter une réponse forte pour les années à venir. La relance économique des territoires, par l'intervention de subventions publiques et européennes, est une composante essentielle du développement économique des temps à venir.

« L'État et les Régions se sont engagés à porter l'enjeu de la simplification dans la négociation avec Bruxelles et à mettre tout en œuvre pour faciliter en France l'accès aux fonds dans la mesure de ce que permettent leurs règlements. Il est en effet essentiel que la mise en œuvre des fonds soit rapide et efficace pour permettre une véritable relance européenne » (Fonds européens : l'Etat et les Régions répondent ensemble à la crise, 21 mai 2020).

Les futures priorités du budget européen, ainsi que les modalités d'attribution des aides européennes, sont au cœur des négociations de l'année 2020.

⁴⁴ Décisions prises par la Présidente du Conseil Régional le 5 juin 2020.

Pour en savoir plus :

<https://www.europe.paysdelaloire.fr/actualites/actu-detaillee/n/decisions-de-mesures-exceptionnelles-concernant-la-crise-du-covid-19-pour-les-beneficiaires-de-fe/>

<http://regions-france.org/actualites/actualites-nationales/fonds-europeens-letat-regions-repondent-ensemble-a-crise/>

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/les-acteurs-des-fonds-europeens-se-mobilisent-contre-le-covid-19>

Remerciements

Pays de la Loire Europe, Bureau de Bruxelles

Agnès TRARIEUX, Directrice

CESER Bretagne

Isabelle AMAUGER, Rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

CESER Nouvelle Aquitaine

Karen BÄHR-CABALLERO, Chargée de mission de la commission « Coopérations »

Direction des Politiques européennes, Conseil Régional des Pays de la Loire

Aloys DOMON, Chef de service FEDER

Direction des Politiques européennes, Conseil Régional des Pays de la Loire

Sophie BRÉHIN, Cheffe de service FSE

Direction des Politiques européennes, Conseil Régional des Pays de la Loire

François BÉZIER, Chef de service FEADER

Direction des Politiques européennes, Conseil Régional des Pays de la Loire

Annie DUCLOS, Directrice de projets FEAMP – Plan Loire

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Véronique CAREIL, Chargée de mission

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

Céline DURAND, Déléguée générale

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée

Pierre RAYMOND, Responsable achats

Chambre Régionale d'Agriculture

Anne BIBOLET, Attachée de Direction

Comité Régional Olympique Sportif des Pays de la Loire

Anne CORDIER, Présidente

Ecossolies

Marc RICHARD, Président et Guillaume LEROUX, Responsable Parcours accompagnement

France Active

Grégoire DELRUE, Directeur

GIE Élevage des Pays de la Loire

Alain DENIEULLE, Président

Association Mines de Fer de l'Anjou

Marc BELUET, Président

Syndicat Mixte du Pays de la Haute Sarthe

Claire MORIN, Chargée de mission LEADER

Syndicat Mixte pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture

Erwann LE FLOC'H, Directeur technique et administratif

Table des sigles

ACE : Appui au Conseil européen

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CFP : Cadre Financier Pluriannuel

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CRA : Chambre Régionale d'Agriculture

CRESS : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

CROS : Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire

CSC : Cadre Stratégique Commun

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DPE : Direction des Politiques Européennes

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FESI : Fonds Européens Structurels et d'Investissement

FSE : Fonds Social Européen

GAL : Groupe d'Action Locale

OT : Objectif Thématique

PAC : Politique Agricole Commune

PCP : Politique Communautaire de la Pêche

RNB : Revenu National Brut

RPT : Ressources Propres Traditionnelles

SMIDAP : Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche